



Réponse

au postulat urgent 20240165, Tanner Anna, PS, De Maddalena Daniela, Les Vert·e·s, Stolz Joseline, PSR, Kilezi Ruth, PSR, Lehmann Caroline, PVL, Pir Chè Celik, POP (Groupe culturel), « Eurovision 2025 à Bienne ? »

Le postulat urgent demande au Conseil municipal d'examiner la possibilité d'organiser le prochain Concours Eurovision de la chanson à Bienne et, le cas échéant, de se pencher sur les modalités ad hoc.

Pour commencer, le Conseil municipal tient à souligner qu'après l'annonce de la victoire de la Suisse au Concours Eurovision de la chanson, le maire de Bienne a immédiatement pris contact avec son homologue de la Ville de Berne. Peu après, les deux maires se sont entretenus par vidéo avec les responsables de la SRF et un représentant du Canton de Berne pour faire le point sur la situation et les conditions en vue de l'éventuelle organisation de l'Eurovision 2025. Au mois de juin, les maires de Berne et de Bienne se sont rencontrés lors de séances hebdomadaires.

Il apparaît que Bienne ne dispose pas des conditions suffisantes sur les plans du personnel, des finances et de la logistique pour accueillir l'événement (ville hôte) ; la ville ne compte pas non plus de salles et d'hôtels présentant les capacités requises. La Ville de Berne, en revanche, est disposée à examiner la possibilité d'accueillir le concours de l'Eurovision en partenariat avec Bienne. Dans ce contexte, on pourrait imaginer – et ce point est déterminant – organiser une manifestation parallèle à Bienne en amont de l'événement principal (accueil des délégations et des hôtes le dimanche soir avant la semaine des représentations avec une cérémonie de bienvenue). L'ensemble des participantes et participants seraient conviés à la cérémonie officielle d'ouverture, à laquelle prendraient également part de nombreux médias, ainsi que 1500 à 2000 invités ; l'événement serait diffusé en direct dans le monde entier. La Tissot Arena pourrait s'y prêter, en particulier en ce qui concerne les capacités requises, la logistique, les connexions avec les transports publics et les exigences de sécurité. Cette approche fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature (voir à ce propos le point 2a ci-dessous), en vue d'une co-organisation avec Bienne.

Au vu des informations disponibles à ce jour et compte tenu des conditions actuelles, le Conseil communal répond aux questions comme suit :

1. Quel serait l'impact de l'organisation du concours de l'Eurovision pour Bienne ?

- a) Quelle importance serait accordée à la Ville si les feux des projecteurs internationaux étaient braqués sur Bienne et sa région ?
- b) Quel est l'avis du Conseil municipal concernant les répercussions d'une éventuelle organisation de l'Eurovision à Bienne sur la scène culturelle locale ?
- c) Quels en seraient les coûts et les bénéfices ?
- d) Quelle infrastructure faudrait-il mettre en place ? Où le concours pourrait-il concrètement se dérouler et à quels autres acteurs ou actrices faudrait-il faire appel ?

Réponses aux questions a) et b) : pour Bienne et la région, la diffusion de la cérémonie de bienvenue représenterait sans aucun doute un atout considérable. La Ville se retrouverait sur le devant de la scène internationale aux côtés de la Ville de Berne, une position qui lui permettrait d'exprimer sa diversité. La scène culturelle locale pourrait s'affirmer dans le contexte global de

l'Eurovision, bénéficier de son influence dans l'univers culturel, envisager des coopérations avec des artistes de l'Eurovision, nouer des contacts, etc. Autrement dit : tout événement culturel représente une chance pour la scène culturelle locale, la culture en général se nourrissant toujours d'échanges féconds. Toutefois, même si Bienne se trouvait sur le devant de la scène internationale, il ne faudrait pas forcément s'attendre à une grande affluence de touristes dans la ville ou la région après le concours (70 % de la totalité des hôtes viennent de Suisse). La présence dans les médias en Suisse est donc beaucoup plus importante et, à cet égard, Nemo peut grandement y contribuer.

c) À l'heure actuelle, le Conseil communal ne peut pas répondre avec certitude à la question importante des coûts attendus. La SRF ne fournit pas non plus de chiffres précis, mais souligne qu'une « contribution substantielle » est attendue de la ville hôte. Selon des estimations, il faut s'attendre à des coûts à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs. La ville de Liverpool, par exemple, a dépensé près de 30 millions de francs pour la diffusion de l'Eurovision (en 2023) et Copenhague (en 2014) 50 millions. Ces chiffres montrent que les défis financiers ne sont pas négligeables pour la ville hôte, sans compter qu'aucun soutien financier n'est prévu de la part de la Confédération, comme l'Office fédéral de la culture l'a déjà officiellement fait savoir. Il serait éventuellement possible de demander à la Confédération un service d'appui de l'armée dans l'optique de décharger les forces de police (comme pour le Forum économique de Davos ou la conférence sur la paix en Ukraine organisée au Bürgenstock). On observe également que les manifestations à caractère politique sont toujours plus courantes lors de grands événements internationaux en général et, de manière croissante, lors de l'Eurovision. Ces phénomènes nécessitent parfois d'importantes mesures de sécurité, raison pour laquelle il faudrait compter avec des coûts élevés dans ce domaine. Les clarifications en cours portent notamment sur l'éventuelle participation financière du Canton de Berne en termes de sécurité. De premières estimations prudentes chiffrent les coûts, pour la sécurité uniquement, à environ 10 millions de francs. Si, au cours des travaux de préparation du dossier de candidature, il s'avère que le Canton (pour quelque raison que ce soit) n'est pas disposé à fournir une participation substantielle, il faudrait renoncer à la candidature.

Pour les bénéfices aussi, il faut s'en remettre à des estimations, tout en tenant compte des effets économiques (à long terme). Depuis qu'Oslo a accueilli l'Eurovision (en 2010), ses nuitées d'hôtel sont par exemple en constante augmentation. On sait aussi que Malmö (en 2013) a réalisé une plus-value à hauteur d'environ 21 millions de francs, Stockholm également. L'effet publicitaire pour la ville hôte et la région est en effet primordial. Des études font état de recettes publicitaires de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Les spécialistes du tourisme ne sont toutefois pas unanimes quant à l'impact sur le long terme, qui dépend également de la région et de ses segments de clientèle spécifiques.

d) pour résumer : au moins 4000 chambres d'hôtel pour environ 10 000 hôtes attendus, une grande salle durant plusieurs semaines et un accès optimal au trafic aérien et aux transports publics. Quant à la salle, il faudrait non seulement qu'elle dispose de la capacité nécessaire (à savoir au moins 10 000 places), mais aussi d'une charge de toiture suffisante pour pouvoir suspendre des batteries de projecteurs au plafond, comme ce serait le cas pour un événement de l'ampleur de l'Eurovision. Or, la nouvelle Halle Saint-Jacques à Bâle ne remplit que la première condition. On le voit, les exigences sont très ambitieuses si l'on veut pouvoir remplir l'ensemble des conditions à la fois.

2. Quelles seraient les prochaines étapes ?

a) Comment le Conseil communal procéderait-il à présent s'il souhaitait poursuivre ce but ?

Le 28 mai dernier, la SRF a remis aux villes intéressées l'important dossier de candidature, qui présente en détail les conditions à remplir, notamment en ce qui concerne les infrastructures (salle et capacités minimales), les capacités hôtelières, les installations de transport et les établissements dédiés aux événements parallèles, les exigences de sécurité, les garanties

financières, etc. De plus, le calendrier est très ambitieux : il faut déposer l'offre le 28 juin 2024 déjà. Fin juillet, la SRF disposera du nom des deux villes candidates. La décision définitive tombera en août 2024.

Le Conseil municipal, la Ville de Berne et le Groupe BERNEXPO ont décidé d'examiner de manière approfondie la possibilité de déposer une candidature, comme ils l'ont expliqué le 6 juin dernier dans un communiqué commun. Ils n'avaient pas encore pris de décision définitive à ce sujet lors de la rédaction de la présente réponse, mais le feront dans le délai de candidature fixé à fin juin. Les conseils municipaux de Berne et de Bienne ainsi que les responsables du Groupe BERNEXPO sont convaincus que le Concours Eurovision de la chanson serait une fête grandiose et une chance unique. Ils espèrent donc qu'une candidature conjointe sera possible. Parallèlement, il est important pour toutes les parties concernées de ne déposer un dossier de candidature que s'il existe une réelle chance d'être retenu.

b) Quelle est la position des représentants et représentantes des milieux politiques, culturels et économiques de la région ?

Le Conseil municipal estime que les principaux acteurs soutiennent l'idée de positionner Bienne dans ce sens. Il n'a en tout cas pas connaissance de prises de position négatives à l'encontre de la participation de Bienne à l'Eurovision, sous quelque forme que ce soit.

c) Comment pourrait-on impliquer Nemo davantage ?

La Ville a pris contact avec l'équipe de management de Nemo pour discuter de différents scénarios. Dans le cadre de certaines actions de marketing visant un effet durable, elle examine des formats adéquats qui pourraient être utilisés sur le long terme (témoignages, langage visuel, utilisation du nom).

3. Quelle est la position du Conseil municipal à propos de questions sociopolitiques à caractère prioritaire ?

a) Quelles sont les attentes du Conseil municipal quant à la liberté d'expression sociopolitique dans le cadre de l'Eurovision ?

b) Quelles seraient les conséquences si l'Eurovision ne respectait pas ces attentes ?

Le Conseil municipal tient à ce que les sites de diffusion ne soient pas en contact direct avec le concours de l'Eurovision à proprement parler, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de relations contractuelles quelles qu'elles soient. Depuis 1956, l'événement est retransmis par les radiodiffuseurs de droit public qui font partie de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER). Ce sont les seuls partenaires contractuels des sites de diffusion. Au fil du temps, le règlement sur la diffusion de l'événement a été régulièrement adapté aux nouvelles conditions techniques, économiques et politiques du marché international des programmes de télévision. Cette tâche incombe au groupe de référence du concours de l'Eurovision de la chanson, qui est notamment chargé de prononcer des sanctions en cas d'infractions aux règles. Pour ne pas mettre en péril la collaboration entre les différents télédiffuseurs, le règlement de l'Eurovision interdit les déclarations à caractère politique. Il est toutefois indéniable que le concours de musique ne se déroule pas dans un vide politique ; cela n'a d'ailleurs jamais été le cas au cours de son histoire. Les sites de diffusion n'ont toutefois aucune influence à ce propos.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'accepter le postulat urgent 20240165.

Bienne, le 26 juin 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· postulat urgent 20240165

Dringlichkeit gewährt

Dringliches Postulat der Kulturgruppe

20240165

ESC 2025 in Biel/Bienne?

Der Gemeinderat wird gebeten zu prüfen, ob und wie der nächste ESC in Biel stattfinden könnte und dem Stadtrat Bericht zu erstatten zu folgenden Fragen:

1. Was würde die Durchführung des ESC für Biel bedeuten?
 - a) Welche Bedeutung würde der Stadt zukommen, wenn das internationale Rampenlicht auf Biel und die Region fallen würde?
 - b) Welche Auffassung hat der Gemeinderat betreffend Auswirkungen einer Durchführung des ESC in Biel auf die lokale Kulturszene?
 - c) Mit welchen Kosten und welchen Einnahmen könnten oder müssten gerechnet werden?
 - d) Welche Infrastruktur müsste aufgebaut werden? Wo könnte der ESC konkret stattfinden und welche anderen Player müssten mitziehen?

2. Was wären die nächsten Schritte?
 - a) Wie würde der Gemeinderat nun vorgehen, wenn diese Absichten weiterverfolgt würden?
 - b) Was ist die Haltung von den politischen, kulturellen und wirtschaftlichen Vertretungen in der Region?
 - c) Wie könnte Nemo noch stärker mit ins Boot geholt werden?

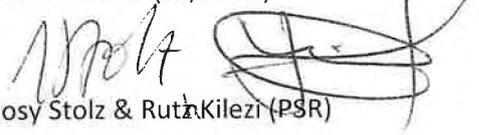
3. Wie ist die Haltung des Gemeinderates gegenüber übergeordneten, gesellschaftspolitischen Themen?
 - a) Welche Erwartungen hat der Gemeinderat bezüglich der gesellschaftspolitischen Meinungsfreiheit bezüglich dem ESC?
 - b) Was wären die Konsequenzen, wenn der ESC diese nicht einhalten würde?

Begründung:

Durch den Sieg von Nemo am diesjährigen Eurovision Song Contest (ESC) wird der nächste Austragungsort die Schweiz sein. Für Biel wäre es aus unterschiedlichen Gründen sehr spannend diesen internationalen Event nach Biel zu holen. Doch vorgängig stellen sich gewisse Fragen. Für Biel und die Kulturszene wäre dies eine einmalige Chance. Ausserdem ist es ein «Herzenswunsch» von Nemo den ESC oder zumindest das Opening in Biel zu machen. Darum wäre es spannend zu erfahren, was bereits angedacht ist und was auf uns zukommen würde. Da der ESC auch zu Recht für gewisse Haltungen und Verhalten kritisiert werden kann, ist es wichtig, dass der Gemeinderat dazu klar Position bezieht.

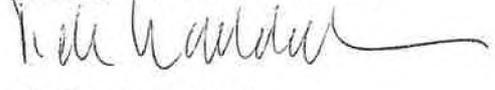
Biel/Bienne, 16.05.2024


Anna Tanner (SP/JUSO)


Josy Stolz & Rutzi Kilezi (PSR)


Caroline Lehmann (GLP)

Daniela de Maddalena (Grüne)


Pir-Che Chelik (PdA)

